

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
30 AVRIL 2026**



L'an deux mille vingt-six, le 30 Avril 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de La Roche l'Abeille, dûment convoqué, s'est réuni.

Secrétaire de séance : (conformément à l'article L2121-15 du CGCT) Ducourtioux Jézabelle

Présents : Mr le Maire, Olivier Passin, Isabelle Rougerie, Jézabelle Ducourtioux, Francis Roux, Lise Paterné, Claude Haller, Olivier Beillot, Stéphane Cabello, Élise Thévet, Mélissa Azzoug, Ludovic Turpin, Christophe Ladelle, Christelle Poulain

Pouvoir : Noémie Poulain (à Ludovic Turpin)

- Approbation du Procès-Verbal du 16 avril 2026

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestions 2025
- Vote compte administratif budget principal 2025
- Vote compte administratif budget assainissement 2025
- Affectation des résultats budget principal
- Affectation des résultats budget assainissement
- Vote budget principal 2026
- Vote budget assainissement 2026
- Délibération demande de subvention « aménagement terrain intergénérationnel city park »
- Délibération demande de subvention « voirie-route de Combraillé et route de Portanaud »
- Délibération demande de subvention « création parking stade Marchat »
- Questions diverses

Mr le Maire fait un rappel à la loi concernant les interventions des conseillers et des personnes présentes dans le public.

Monsieur Haller a envoyé un mail pour demander des projets de délibérations numérotées. Fait un rappel : une remarque n'a pas été ajoutée à la dernière séance sur le dernier PV. Nous l'ajoutons donc à celui-ci.

Séance du 16 avril 2026 : Mr Haller fait remarquer qu'il souhaiterait avoir les projets de délibérations, Mr le Maire sur le ton de la plaisanterie fait remarquer qu'il peut éventuellement se diriger vers le tribunal administratif étant donné qu'il connaît bien le chemin.

Mr Passin s'appuie sur un article de la CGCT qui explique que les projets de



de délibérations ne sont pas obligatoires (et encore moins numérotées) pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Mme Rougerie s'engage à prendre un RDV avec la préfecture concernant ce sujet, qu'elle-même étant membre de la ComCom et ayant eu l'occasion de discuter avec d'autres conseillers d'autres communes n'a jamais vue un tel procédé. Elle souligne qu'elle-même étant employée depuis 30 ans dans une mairie, n'a jamais vue de tels demandes durant un conseil municipal, et souligne que le conseil ne trafique pas les délibérations.

Approbation du Procès-Verbal du 16 avril 2026 :

Le maire propose de voter le PV

Vote 12 pour 3 contre

20 – 21/2026 Délibération des comptes de gestions principal et assainissement 2025

Mr Turpin fait remarquer que l'inspecteur divisionnaire des finances publiques n'a pas, selon lui, effectué totalement son travail et que s'il été présent il en aurai débattu avec lui.

Vote 15 pour

Monsieur le Maire sort de la pièce, afin de passer au vote des comptes administratifs 2025. Monsieur Olivier PASSIN, devient président de séance.

22/2026 Délibération compte administratif budget principal 2025

1

Vote 1~~2~~ pour 3 contre

Remarque : Mr Turpin, souligne qu'il est dommage qu'il n'y ai pas eu de commission budgétaire, car il subsiste un doute sur les chiffres, ils pourraient avoir été modifié après le contrôle de Mr Louvet, personne ne peut le confirmer. Il remet en doute le travail de Mr Louvet.

Pourquoi un certain nombre de titres non pas été ajouté au budget ?

Mr Passin : Ne remettra pas en doute le travail de Mr Louvet. Les délais étant courts, il n'a pas été organisé de réunion, le nouveau conseil s'étant mis en place dans l'urgence après les élections. Mais il précise qu'il en sera fait autrement pour l'année prochaine si tel est le souhait des conseillers.

23/2026 Délibération compte administratif budget assainissement 2025

Remarque : RAS

Vote 1~~5~~ pour

4



24/2026 Délibération affectation des résultats budget principal

Remarque : RAS

12 pour 3 abstentions

25/2026 Délibération affectation des résultats budget assainissement

Remarque : RAS

Vote 15 pour

26/2026 Délibération budget principal 2026

Vote 12 pour 3 abstentions

Remarque :

Mr Turpin fait remarquer qu'il n'y a pas de document relatif aux projets pour cette année.

Mr Haller fait remarquer que le budget est lourd, qu'il a annoté des chiffres qui ne sont pas détaillés, a noter 31 points qu'il se propose d'envoyer pour avoir des détails et des explications. Il a suivi une formation d'une semaine pour comprendre le budget (non pris en charge par la mairie, et non officiel).

Mr Passin : il fait de nouveau remarquer qu'ils ont manqué de temps pour organiser une réunion. Et que la formation n'était pas une formation mais plutôt une réunion entre anciens conseillers et conseillers actuels.

27/2026 Délibération budget assainissement 2026

Remarque : RAS

Vote 15 pour

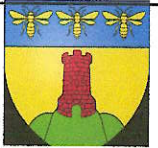
28/2026 Délibération demande de subvention « aménagement terrain intergénérationnel city park »

Vote 15 pour

Remarque :

Mr Haller, fait remarquer qu'il avait accepté à son dernier mandat un aménagement. Mr le Maire stipule que rien n'avait été délibéré dans l'ancien mandat.

Mr Turpin, fait remarquer que l'entreprise Picotin n'a pas laissé un très bon souvenir et qu'il serait bon de faire une étude avec plusieurs devis.



Mr le Maire note la remarque qui est pour lui hors sujet puisque nous votons une délibération de subvention, et non le projet définitif.

29/2026 Délibération demande de subvention « voirie-route de Combrailé et route de Portanaud »

Vote 12 pour 3 absentions

Remarque :

Mr le Maire fait remarquer que le Portanaud été dangereux pour la sortie d'habitation.

Mr Haller fait remarquer qu'il y a d'autres endroits tout aussi dangereux. Il préfère s'abstenir pour ce vote, car il est directement concerné.

Mme Poulain a fait appel à un conciliateur, qui a écrit un courrier à la mairie pour demander l'action de travaux. Celui-ci est resté sans réponse.

30/2026 Délibération demande de subvention « création parking stade Marchat »

Vote 15 pour

Remarque :

Mr Turpin, stipule que le terrain a été acheté en terrain constructible, la zone constructible est prioritaire. Au moment de parler du projet il faudra y penser.

Mr Passin : Pour une question de sécurité c'est essentiel que le parking soit aménagé.

Questions diverses

Mr Passin demande que tout le monde marche dans le même sens, il faut que cela change. On prouve que l'on s'investi pour la commune. La situation géopolitique actuelle fait que le budget sera de plus en plus serré.

Mme Ducourtioux demande pourquoi la délibération concernant la subvention des routes s'élevant à 10 000€ n'a pas été adopté lors de la séance de décembre 2024.

Mr Haller explique que la subvention n'était pas définie, sur quel chemin et route.

Mr Turpin souligne que la part fixe des poubelles est en augmentation, en plus du tri que doit faire les habitants, il faudrait effectuer un travail là-dessus. Au risque de voir des déchets poser partout et des gens qui brûlent leurs déchets chez eux. Mr Passin assure un travail en commission environnement.

Mr Ladelle remarque que nous sommes en 2026 et qu'il faut être intelligent et travailler ensemble.

Mme Thévet, dit que toutes les idées sont bonnes à prendre, peu importe de qui elles émanent.



Mr le Maire lit un courrier de la ComCom qui recherche des membres, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant. Invite toute personne présentes, du conseil et dans le public à se prononcer. Personne ne se porte volontaire.

Clôture de séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Monsieur le Maire à 20h59.

Signature de Monsieur le Maire

Jean-Claude Frachet

Signature du secrétaire

Jézabelle Ducourtioux